



# ENGAGÉ·ES **POUR** LES PERSONNELS ET LES ÉLÈVES



*Suite à la loi de transformation de la Fonction publique, la capacité de contrôle des actes de gestion des agents publics a été sérieusement entravée... mais pas supprimée. Face au rectorat, les militantes et militants de la FSU continuent de défendre les collègues en les conseillant et en les aidant à faire leurs réclamations, en intervenant pour faire valoir les droits de toutes et tous dans la transparence. Non-titulaire ne veut pas dire sans droits. En votant FSU, battons-nous pour défendre nos droits et en conquérir de nouveaux pour les non-titulaires.*

**Benoît Teste**  
Secrétaire général  
de la FSU

## Vos élu·es agissent pour :

### VOTRE SALAIRE

Les non-titulaires de l'Éducation nationale sont encore plus mal payés que les titulaires. Grâce à la lutte menée par la FSU, le gouvernement a enfin engagé un processus de revalorisation du point d'indice. Mais pour la FSU, c'est insuffisant. La revalorisation générale par l'augmentation du traitement indiciaire est une urgence qui doit s'accompagner de la mise en place d'une grille nationale que la FSU revendique.

### VOS DROITS

Les non-titulaires ne bénéficient pas du statut de fonctionnaire mais, grâce à l'action de la FSU, ils et elles ont des droits à faire valoir. Dans les CCP, les représentant·es FSU des personnels agissent au quotidien pour défendre vos droits : préparation des concours, accès au CDI, amélioration de la grille salariale, indemnités, congés santé, contrat, indemnisation chômage, retraite...

### VOTRE TITULARISATION

Pour la FSU, la lutte contre la précarité est un combat permanent. Nous revendiquons un plan massif de titularisation rapide de toutes et tous les contractuel·les qui le souhaitent, prenant en compte toute l'expérience professionnelle antérieure. Un tel plan doit être corrélé à l'arrêt du recours facilité au contrat pour pourvoir les emplois permanents de la Fonction publique.

### LE RESPECT DE VOTRE MÉTIER

Classes surchargées, injonctions contradictoires, réformes qui se succèdent au mépris de l'intérêt des élèves et des conditions de travail des personnels... Nos métiers sont bien malmenés et la situation des non-titulaires est difficile. Mais une FSU forte permet de faire respecter les droits et de combattre les dérives managériales, de les dénoncer et de s'en protéger. Notre expertise est reconnue de toutes et tous !

Du 1<sup>er</sup> au 8 décembre,

► **FAISONS ENTENDRE NOTRE VOIX** ◀

avec les syndicats de la FSU



## SUR LE TERRAIN

Les élu-es et militant-es des syndicats de la FSU travaillent à vos côtés dans les établissements et les services, partageant votre quotidien. La FSU construit les mobilisations nécessaires avec les personnels et porte dans toutes les instances leurs revendications.



### CCP

#### Commission Consultative Paritaire

Refus de temps partiel, de congé formation ou d'absence pour préparer un concours, sanctions disciplinaires, licenciement, révision du compte-rendu de l'entretien professionnel... malgré la loi de Transformation de la Fonction publique, les CCP conservent un rôle de défense des droits des personnels. Les élu-es de la FSU, majoritaires dans la profession, y siègent déterminé-es pour garantir les intérêts de toutes et tous.

### POUR UN PLAN DE TITULARISATION RÉEL

La FSU a renouvelé dans ses mandats un plan de titularisation des non-titulaires pour non seulement résorber définitivement la précarité dans la Fonction publique mais également juguler la pénurie de personnels engendrée par les politiques néolibérales. C'est pourquoi elle exige :

Un plan massif qui garantisse la titularisation des non-titulaires qui le souhaitent,  
Un ré-emploi des non-titulaires jusqu'à la titularisation,  
Le rétablissement immédiat du concours réservé dit « Sauvet ».

### POUR DE MEILLEURES CONDITIONS DE TRAVAIL

Les représentant-es de la FSU s'engagent pour :

Le respect du droit à une formation solide dès le recrutement,  
Le respect des textes réglementaires dans les libellés des contrats,  
Une application effective de la portabilité du CDI au niveau national,  
La limitation des services partagés qui engendrent une dégradation des conditions de travail,  
L'établissement de contrats à l'année au lieu de la multiplicité de petits contrats, et l'établissement de contrats CDI à temps complet et non incomplet.

#### ÉLUE EN CCP elle témoigne



Quand je siége en CCP, j'interviens en tant qu'enseignante non titulaire. Je suis actuellement en lycée mais je sais aussi ce que c'est que d'être en collège, de changer d'établissement régulièrement. Quand le cas d'un-e collègue est abordé en commission, je peux le conseiller et le défendre. Bien sûr, ce n'est possible que si j'ai ses coordonnées !

**Gwendoline COËTMEUR**  
Contractuelle en lycée  
technologique

#### ÉLUE EN CCP elle témoigne



Tout non-titulaire peut être amené un jour à devoir défendre son dossier administratif : licenciement, maladie, harcèlement, blâme... Je suis rassurée que mes droits soient défendus par la FSU, lors des CCP. Élu(e) FSU, j'accompagne des collègues et j'ai déjà pu intervenir pour faire modifier des avis de non-renouvellement en mettant l'administration face à ses manquements.

**Delphine DISCAMPS**  
Contractuelle en lycée  
professionnel

#### ÉLUE EN CCP elle témoigne



Recrutée sous contrat, je connais bien la réalité du quotidien des CPE contractuel-les. En siégeant en CCP, j'ai alerté sur les difficultés des collègues remplaçant-es dans l'académie et nous avons obtenu que leurs frais de déplacement soient pris en charge. Représenter les personnels, c'est contribuer à faire avancer les droits collectifs !

**Armelle CHAGNAUD**  
Conseillère principale  
d'éducation

